

31 INK TATTOO STUDIO

**SARL Unipersonnelle
Au capital de 1.000 euros**

**Siège social :
28 Avenue Henry Dunant
06100 NICE
RCS NICE 911 474 799**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 AOUT 2025

Monsieur COURTOIS Romain, demeurant 2 Route des Croves, 06340 DRAP

Associée unique et gérant de la Société 31 INK TATTOO STUDIO

A pris la décision suivante :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 « siège social » des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 28 Avenue Henry Dunant, 06100 NICE au 2 Route des Croves, 06340 DRAP à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

• **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 2 Route des Croves
06340 DRAP

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, et en tout autre lieu suivant décision extraordinaire des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

COURTOIS Romain

